

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 43 (1958)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

Lausanne, janvier 1958 — 43^e année — Paraît chaque mois

1

An passé, an nouveau

Voici nos vœux

Une de plus! Les années passent vite et l'espèce de fièvre avec laquelle, à notre époque, on entreprend les choses, laisse peu de temps à la méditation. Et les mois se succèdent, plus ou moins monotones, apportant leur lot de joies, de tracas, de souffrances.

Il y aura de tout cela dans l'année qui vient comme dans toutes les autres. Et ce ne sont pas les vœux de Nouvel-An qui influenceront quoique ce soit sur le destin particulier de nos lecteurs. Qu'à cela ne tienne! Les vœux que nous leur présentons sont l'expression d'une sympathie réciproque et du désir sincère d'accorder à chacun sa grande part de bonheur, de santé et de prospérité. Avec l'aide du Tout-Puissant, l'année 1958 sera ce que nous voudrions bien la faire, ce que nous aurons voulu qu'elle soit. Dans la mesure où cette protection nous est assurée, 1958 sera l'année des réalisations heureuses.

Dans la mélancolie de l'année qui finit, nous gardons au cœur tous les espoirs mystérieux que nous apporte l'an nouveau. Qu'il nous soit alors permis de présenter à tous nos collaborateurs, à tous nos lecteurs, à tous les membres et amis de nos Caisses Raiffeisen suisses, avec nos souhaits, l'expression de notre vive gratitude pour leur attachement et leur appui inconditionné à l'œuvre que nous servons en commun, plus particulièrement à la Direction de l'Union suisse et à son organe de presse. Si ce sentiment de reconnaissance nous pénètre tout au long de l'année, l'occasion nous donne la joie de pouvoir l'exprimer ici publiquement.

Intimement lié au sort de l'organisation dont il est un des agents de propagande, notre modeste organe mensuel continue à servir de son mieux la belle cause du mutualisme dans le domaine de l'épargne et du crédit. Sa tâche n'est pas toujours aisée. Souvent, le silence et l'indifférence semblent accueillir nos efforts. Nous nous sentons

parfois par trop seul, n'ayant même pas, comme point de repère, l'expression d'une critique ni encourageante ni désapprobatrice. Mais, comme par le passé, nous poursuivrons notre mission avec persévérance, avec fidélité, tout à la fois pour rendre service à la communauté et apporter à nos lecteurs l'information dont ils ont besoin, car nous croyons au triomphe des nobles principes qui sont à la base de notre œuvre et au succès de notre cause. Nos efforts viseront constamment à développer notre périodique, à le rendre plus vivant, plus complet, cela avec l'aide de nos collaborateurs réguliers ou occasionnels dont la compétence et le dévouement se sont manifestés tout au long de l'année dans le même idéal d'humanité et d'esprit de justice chrétienne. Grâce à eux, l'année 1958 s'annonce sous les meilleurs auspices. Nous voudrions néanmoins voir leurs rangs grossir, tant de plumes alertes et d'esprits éveillés restant encore sans écho ou se tenant sur la réserve dans notre équipe de militants raiffeisenistes.

Basée sur les principes de la solidarité et de l'entraide, la Caisse Raiffeisen est une force d'affranchissement pour la classe moyenne et laborieuse. Elle est un élément de paix et d'entente entre les individus. N'est-ce pas l'aide mutuelle, la vraie charité qui unit les hommes sans distinction dans la réciprocité des services offerts et rendus? La plus belle œuvre sociale, la plus utile, la plus moralisatrice, c'est celle qui fera des citoyens libres et forts. On a dit parfois que, pour pratiquer la vertu, il faut une certaine aisance; il y a du vrai dans cet aphorisme. En poussant à l'économie et à l'épargne, en favorisant l'accession à la petite propriété, les Caisses Raiffeisen remplissent non seulement une fonction purement matérielle, mais également morale.

La Caisse de crédit mutuel est pour l'individu et pour le peuple tout entier une institution de prévoyance. Elle reçoit ses épargnes et lui prête les sommes dont il a besoin.

En ouvrant la voie à de nouvelles initiatives, elle facilite le travail, le rend plus fécond et plus rémunérateur. La Caisse Raiffeisen est l'asile de confiance réciproque et une école d'ordre, d'économie et de sacrifice. Chose excellente pour les classes qui peinent dur, la Caisse Raiffeisen ne fait de mal à personne; elle ne fait que remplir un vide dans notre organisation économique et accomplit une fonction, négligée autrefois,

A l'an nouveau

Bien que ton petit pied nous pousse
Sournoisement vers le tombeau,
Nous arrivons à la rescousse
T'acclamer, petit An nouveau!
Sur le bras qui tremble, alanguie
De l'an moribond qui t'apporte
Tu sembles un bouquet de gui
Fleurir sur une branche morte!
Petite année à peine éclosée,
Enfant de mystère vêtu,
Dis-moi, dans ta menotte rose,
An neuf, que nous apportes-tu?
Viens-tu par quelques lois heureuses
Donner aux gueux, sans toit, sans pain,
Mieux que de belles phrases creuses
Qu'il épelle en crevant de faim?
Vas-tu, dans toutes nos cités,
Faire enfin, pour ta grande gloire,
Fleurir toutes les libertés...
Y compris celle aussi de croire?...
Allons-nous, dans les cieux, aux voiles
Déchirés par tes doigts menus,
Voir surgir toutes les étoiles
Que des aveugles ne voient plus?
Viens-tu pour éclairer tous ceux
Que la marche en avant irrite,
Mais aussi les fous dangereux
Qui vers l'avenir vont trop vite?
Va-t-on, dans l'aube qui commence,
Sur un ordre par toi jeté,
Entonner dans un chœur immense
Un hymne à la fraternité?
Bref que couves-tu, dans ton nid,
Pour la grande famille humaine?
Si c'est de l'amour, sois béni!...
Sois maudit si c'est de la haine!

Théodore Botrel.

celle d'organiser les forces livrées à l'isolement et nulles par manque de cohésion.

Conséquence des années de guerre, une vague de matérialisme passe sur notre vie actuelle. Cette soif de jouissances, de luxe, de satisfactions faciles qui sévit actuellement est un des signes précurseurs de décadence morale. Il faut lutter contre cette vague avilissante et défendre nos vieilles traditions. Mais il ne sied pas en ce commencement d'année, de montrer du pessimisme. Regardons au contraire avec confiance vers l'avenir. Il y a dans le peuple, spécialement dans les campagnes, des racines saines, puissantes et fortes qu'il importe d'alimenter, de vivifier toujours ; l'arbre portera toujours plus de fruits.

Depuis plus de cinquante ans, nos Caisses Raiffeisen défendent leur cause et les magnifiques résultats obtenus sont la garantie de nouveaux progrès futurs. Le mouvement raiffeiseniste gagnera par la contagion de l'exemple et par le zèle des propagandistes tous ceux qui hésitent encore. Conservons toujours jalousement et affichons bien haut les principes fondamentaux qui régissent notre œuvre. Les défendre avec acharnement, voilà la tâche primordiale des dirigeants de nos Caisses locales, des fédérations cantonales et de l'Union centrale. Le fait qu'il y a actuellement près de dix mille raiffeisenistes qui siègent dans les Conseils, qui travaillent pour la cause commune, sans aucune rétribution, avec parfait désintéressement et dévouement, est pour nous un gage que ces principes seront toujours rigoureusement maintenus.

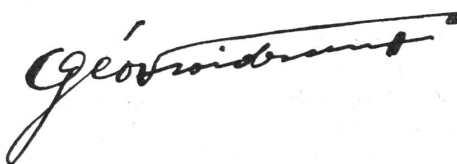
L'effort commencé est à poursuivre avec ténacité. Quelle est la condition du succès ? Nous la voyons dans la propagande, dans la concentration des efforts, dans le développement de l'esprit coopératif, du sens de la solidarité et de l'intérêt général.

Nous remémorant que c'est au début du siècle que le vaillant curé Traber a fondé, dans sa paroisse de Bichelsee, la première Caisse Raiffeisen suisse et que trois ans plus

tard était déjà constituée notre Union centrale, nous sommes fiers de l'extension du mouvement qui comptait 1024 Caisses au début de 1957. Y compris les 16 fondations intervenues en cours d'exercice, l'année 1958 s'ouvre avec 1040 associations affiliées. Parmi les nouvelles venues, nous avons la joie d'accueillir trois Caisses romandes : Crémises et Sorvilier, du Jura, et Dommarin, du canton de Vaud, pendant que le Tessin continue son mouvement ascensionnel en annonçant sept fondations. A cette heure, les premiers comptes annuels 1957 commencent à nous parvenir, annonçant de nouveaux progrès réjouissants, témoignage de la considération et de la popularité dont nos Caisses jouissent auprès de nos populations villageoises. Nous ne voulons cependant pas nous hasarder dans le dédale des pronostics. Nous voulons simplement nous engager dans le sillon de l'année nouvelle avec la confiance de ceux qui travaillent pour une noble cause.

Une pensée de reconnaissance profonde va au pionnier Traber, modeste curé de campagne, mais notre maître incontesté. Au début de ce second demi-siècle d'activité, nous avons l'agréable satisfaction de constater que la petite armée de fidèles coopérateurs qu'il avait constituée comprend, à ce jour, un effectif de plus de 117 000 raiffeisenistes. Il a jeté les fondements d'une œuvre qui est une arme puissante des générations actuelles et futures dans la lutte pour l'existence. Nous demandons au Tout-Puissant de bénir cette œuvre éminemment chrétienne et de nous aider à la poursuivre, à consolider et à développer le patrimoine qui nous a été confié pour le seul bien du pays et de nos populations laborieuses.

Bonne et sainte année !



La situation économique mondiale, spécialement dans tous les pays industriels, s'est caractérisée par le maintien du plein emploi. Cependant, des signes de tension se sont accentués, sous forme de difficultés dans les balances des paiements et d'une raréfaction des disponibilités sur le marché des capitaux alors qu'augmentait encore la disproportion entre le volume des investissements et celui de l'épargne. En Europe, l'expansion économique s'est encore ralentie par suite de l'épuisement des commandes occasionné par la crise de Suez, des difficultés monétaires aiguës rencontrées par quelques pays, de la diminution des exportations à destination des Etats-Unis et du fléchissement des investissements. La politique de limitation des crédits a dû être non seulement maintenue, mais renforcée.

Si la prospérité économique et le suremploi continuent de régner en Suisse, ils se sont toutefois un peu affaiblis ces derniers temps. Des trois principaux facteurs sur lesquels repose notre essor économique — exportations, investissements et consommation — seule la consommation a continué, durant ce troisième trimestre, de se développer à une cadence plus rapide que durant la même période de l'année dernière. Les exportations se sont accrues dans une moindre mesure que de 1955 à 1956. Quant aux investissements, ils ont été freinés dans leur développement impétueux par le manque de capitaux.

Notre commerce extérieur, en novembre 1957, s'est caractérisé par une diminution de 47,4 millions de nos importations comparativement au mois correspondant de l'année dernière. Elles atteignent 666 millions de francs (mois précédent : 712 millions). En revanche, nos exportations enregistrent une plus-value de l'ordre de 21 millions pour totaliser 602 millions de francs (mois précédent 607 millions). Le mouvement de notre commerce extérieur, par jour ouvrable, s'établit à 25,6 millions (novembre 1956 : 27,4 millions) aux entrées et 23,2 millions (novembre 1956 : 22,3) aux sorties.

En novembre 1957, les échanges commerciaux avec l'étranger ont évolué sous le signe d'un recul notable du passif de notre balance commerciale. L'excédent d'importations n'atteint plus cette fois que 64,1 millions de francs contre 132,7 millions en novembre 1956 et 105,5 millions le mois précédent. Ainsi, les exportations représentent les neuf dixièmes de la valeur des importations, alors que cette cote était de 81,4 % dans le mois correspondant de 1956 et de 85,2 % en octobre dernier.

Consacrant quelques propos à la situation économique et monétaire en général du pays et aux conditions du marché de l'argent et des capitaux, M. W. Schwengler,

Situation économique et marché de l'argent

On est en droit d'espérer que, sur le plan mondial, l'équilibre des forces militaires des deux grands blocs et les progrès réalisés ces derniers mois dans le domaine scientifique ont pour conséquence la diminution des risques d'une guerre générale. Il serait néanmoins d'une grave imprudence de s'endormir sur cette seule constatation, de penser que tout danger soit définitivement écarté et que les efforts relatifs à la défense nationale par les armes puissent être relâchés. Des ambitions politiques se faisant jour en dif-

férents points du globe peuvent être à la source de conflits militaires régionaux. Il faut veiller à ce que ceux-ci ne dégénèrent pas en guerre mondiale. Dans tous ces cas, la politique soviétique de la pêche en eau trouble n'est pas pour arranger les choses et les récentes démonstrations de ce pays sur le plan scientifique et même militaire ont fortement contribué à dessiller les yeux des dirigeants de l'OTAN, des Etats-Unis en particulier, et à replacer ces responsables dans la réalité.

1958

« Qu'ils soient de plus en plus nombreux, en cette nouvelle année, ceux qui pensent que tout progrès social doit se réaliser tout d'abord dans l'âme de chaque homme individuellement »

Message de Raiffeisen pour l'an nouveau 1884

président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, a déclaré récemment devant le Conseil de cette banque que « en Suisse également, on constate un affaiblissement des forces ascensionnelles. Dans quelques secteurs de l'industrie et de l'artisanat, on estime que les perspectives d'avenir sont moins favorables qu'il y a peu de temps. Ainsi donc, si on relève les symptômes d'un aplatissement de la courbe de la conjoncture, on remarque aussi que l'enchérissement de la vie a fait de nouveaux progrès. La montée continue du niveau du coût de la production et des prix intérieurs paraît de nature à compromettre à la longue la capacité de concurrence de notre économie sur le terrain international. En présence de cet état de choses et du fait que les tendances à une récession se manifestent plus nettement à l'étranger, on commettrait une erreur en abandonnant à l'heure actuelle la politique du marché qui tend à limiter le volume du crédit disponible et à maintenir la valeur de l'argent, car il faut empêcher une nouvelle fois des facteurs d'impulsions de nature monétaire d'entrer en action. »

Comme il est fort utile, voire très sage, d'écouter la voix des hautes autorités de la finance et de l'économie en général pour se faire une idée claire de la situation du moment, nous notons encore l'avis de M. Streuli, président de la Confédération, donné à l'occasion de la commémoration du cinquantenaire de l'Union des Banques cantonales suisses, le 14 décembre dernier à Bâle. Ayant relevé que la tension qui se fait actuellement sentir ne provient pas de la Confédération et ne saurait être supprimée par elle, l'éminent orateur a déclaré : « Les réserves en argent liquide de la Confédération ont fondu jusqu'au niveau de 600 millions environ. Sur quoi la Confédération aura à effectuer les remboursements qui viennent à échéance. A cela s'ajoute que le solde passif net du compte de l'Etat risque d'être beaucoup plus modeste que les années précédentes et l'on peut même craindre que le nouveau régime des finances fédérales, qui décharge si fort les contribuables, ne permette plus d'obtenir d'excédents de recettes. Ainsi ne serait-il plus possible de continuer à amortir les dettes. Il appartient

donc à l'économie de trouver elle-même l'issue aux difficultés actuelles du marché des capitaux, ce n'est que juste et naturel. »

Poursuivant, M. Streuli croit pouvoir déceler, à l'heure actuelle, l'aube d'un certain desserrement du marché suisse des capitaux. Il en donne quelques raisons : 1° la légère récession qui s'annonce aux Etats-Unis ; 2° la diminution des déficits de notre balance commerciale ; 3° les banques ont de nouveau assez de liquidités pour se permettre de desserrer la vis du crédit ; 4° les banques ont pu honorer, entre temps, leurs engagements antérieurs et peuvent de nouveau rouvrir le circuit des prêts.

Malgré la détente qui se manifeste depuis deux mois, de nombreux emprunteurs rencontrent des difficultés à trouver des fonds et il ne faut pas perdre de vue que l'émission de certains emprunts, de ceux d'usines électriques notamment, n'a été vraisemblablement que différée, ce qui ne facilitera pas les choses durant l'année qui s'ouvre. Les résultats obtenus au cours des trois premiers trimestres de 1957 par les 62 banques (28 banques cantonales, 5 grandes banques et 29 banques locales), qui sont tenues de remettre des bilans intermédiaires à la Banque nationale, confirment cette situation, la progression des dépôts restant très inférieure à celle des crédits et des prêts.

Pour la période citée, les bilans de ces 62 banques marquent un accroissement de 1180 millions de francs (1063 millions dans la période correspondante de 1956) pour atteindre 25 239 millions. La progression des dépôts de placement s'est aussi accentuée. Ces dépôts qui ont atteint 15 701 millions à fin septembre ont monté de 635 millions contre 516 millions dans les neuf premiers mois de l'année passée. Mais les prêts et crédits ont augmenté de 1041 millions (1063 millions en 1956) pour atteindre 23 301 millions. Ce sont les avances aux corporations de droit public qui marquent la plus forte augmentation. C'est donc dans ce secteur que l'appel à la modération des autorités fédérales doit être encore entendu.

Sur le marché des capitaux, les émissions se sont ralenties durant le troisième trimestre de 1957, en partie, comme nous venons de le dire, à la suite du renvoi d'émissions

projetées. Les émissions publiques d'obligations ont prélevé 311 millions de francs sur le marché, contre 482 millions le trimestre précédent. Les dernières ont toutes connu le succès au taux stabilisé de 4 1/2 %, ce qui confirme que le plafond de la hausse des taux est atteint. Il faut toutefois préciser que le succès de certaines émissions n'a été assuré que par le simple transfert de dépôts d'épargne pour être placés à des conditions plus avantageuses.

A la suite de la légère détente mentionnée, les taux d'intérêt du marché monétaire restèrent stables au cours du troisième trimestre de l'année pendant que ceux des capitaux à long terme montaient encore sensiblement. Le taux officiel d'escompte reste à 2 1/2 % et celui des prêts sur nantissement de la Banque nationale à 3 1/2 %. Si une certaine détente se dessine sur le marché à court terme, les liquidités sont encore rares sur le marché à termes moyen et long. Le taux des obligations de caisse des grandes banques et des banques cantonales est maintenant de 4 % alors que certains groupes de banques régionales offrent un intérêt de 4 1/4 % voire de 4 1/2 %. A fin octobre, le taux moyen des obligations de caisse de 12 banques cantonales s'établissait à 3,86 % (fin juillet 3,63 %) et à 3,89 % (3,64 %) pour les grandes banques. Cette évolution a encore accru l'écart entre le taux d'intérêt des obligations et celui de l'épargne ; aussi, une augmentation de ce dernier est-elle inévitable. Les dépôts d'épargne produiront presque tous un intérêt de 3 % dès le début de 1958. Les taux d'intérêts actifs des banques s'adaptent à la tendance des taux passifs. Le taux des anciennes hypothèques va suivre celui de 3 3/4 % ou même de 4 % appliqué aux nouvelles avances hypothécaires, les banques ne pouvant supporter les frais de l'évolution des taux passifs.

* * *

Pour les Caisses Raiffeisen, le début de l'année est l'époque où les organes dirigeants se réunissent pour examiner et contrôler les comptes de l'exercice qui vient de se terminer. S'ils ne l'ont déjà fait avant la fin de l'année dernière, en raison du bouleversement complet qui est intervenu dans l'échelle

des taux et de manière à pouvoir renseigner assez tôt tant la clientèle de leurs déposants que leurs sociétaires-débiteurs, ils doivent établir sans retard le budget de l'exercice qui s'ouvre et adapter rationnellement les conditions d'intérêt à la situation actuelle sur le marché monétaire. Mensuellement, le *Message Raiffeisen* les a renseignés. Par circulaire, le secrétariat de l'Union a complété les directives utiles.

Aux termes des statuts, ces décisions doivent intervenir en séance commune des deux Conseils. Elles seront verbalisées avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus et fidèles que les débiteurs ponctuels et consciencieux, cela dans les possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. En tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement indispensable des réserves, conformément aux exigences légales et à l'application d'une saine politique bancaire. Nous rappelons nos dernières consignes : la marge de gain doit rester de 1 % entre les taux de base de chaque secteur, épargne et hypothèques de premier rang, seules les fortes et anciennes Caisses pouvant se contenter d'une marge de 3/4 %.

La situation paraissant stabilisée, on peut

prévoir que le taux de l'épargne se portera partout à 3 % et celui des hypothèques de premier rang à 4 %. Cependant, selon les régions, on préférera n'élever ce dernier, pour le moment, qu'à 3 3/4 %, attendant que le mouvement soit généralisé pour arriver au 4 %. On pourra alors considérer comme rationnelle l'échelle des taux suivante (tous les taux débiteurs étant majorés d'1/4 % si l'on veut porter l'épargne à 3 %) :

Créanciers

Obligations à 3 ans de terme	3 3/4 %
Obligations à 5 ans de terme	4 %
Epargne	2 3/4 - 3 %
Comptes courants à vue	1 - 1 3/4 %

Débiteurs

Hypothèques de 1 ^{er} rang	3 3/4 %
Hypothèques de 2 ^e rang avec garantie complémentaire	4 - 4 1/4 %
Avances sur nantissement	4 - 4 1/4 %
Avances sur cautionnement	4 1/4 - 4 1/2 %
Engagements de bétail	4 1/2 - 4 3/4 %
Avances aux communes	3 3/4 - 4 %

Dans certaines régions néanmoins, et contraintes par les nécessités du moment, quelques Caisses se verront obligées d'appliquer tout de suite le 3 % à l'épargne tout en maintenant encore le 3 3/4 % comme taux hypothécaire, cela jusqu'à ce que le 4 % soit introduit par les établissements officiels, banque cantonale et crédit foncier. *Fx.*

La Banque Nationale Suisse 1907-1957

Dans son numéro de juillet dernier, *Le Message Raiffeisen* a annoncé le jubilé des 50 ans d'existence de notre institut d'émission. Si nous y revenons aujourd'hui, c'est que la Direction générale de la Banque nationale suisse nous a fait l'insigne honneur de nous remettre un exemplaire de l'édition française de l'ouvrage commémoratif publié à l'occasion de ce cinquantenaire et intitulé *Banque nationale suisse 1907-1957*. Nous apprécions le privilège de posséder cet ouvrage que nous analysons succinctement dans ces quelques lignes, nous réservant de revenir sur la vaste documentation qu'il contient. Il est l'œuvre d'une commission de rédaction composée de directeurs de la Banque. La version française est due à la Direction et au Secrétariat général de la Banque. Plusieurs maisons suisses de renom ont collaboré à l'impression et à la reliure réalisées d'après les maquettes d'un artiste zuricois.

Ce nouvel ouvrage n'est pas simplement la suite de celui que la Banque nationale a publié en 1932, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation. Il embrasse en effet

les cinquante premières années d'existence de la Banque. Certains chapitres pourtant s'occupent plus particulièrement des années 1932 à 1957. Par ailleurs, l'exposé des événements s'arrête au 1^{er} avril 1957.

La première partie de près de 350 pages s'ouvre sur un panorama de l'économie et des finances de la Suisse de 1907 à 1957, dans lequel l'évolution du marché suisse de l'argent et des capitaux y tient une place particulière. L'exposé qui suit sur l'évolution du régime monétaire suisse depuis 1848 permet un regard instructif sur le passé. Mais la clef de voûte de l'ouvrage est constituée par les deux chapitres consacrés à la politique monétaire, à la politique de l'or et à la politique de crédit de la Banque nationale. Si le lecteur sait apprécier la théorie sur la monnaie, élément fondamental de l'économie d'un pays, il sent qu'elle est fondée sur le thème : « *Point d'économie saine sans monnaie saine.* » Et la réciproque est aussi vraie. Les expériences faites dans tous les pays depuis la première guerre mondiale montrent clairement cette intime dépendance entre la monnaie et l'économie.

Les auteurs exposent, de façon vivante, comment, au cours des années, les tâches de la Banque ont dû être adaptées aux circonstances changeantes de la vie économique et à quels nouveaux problèmes l'institut d'émission a dû faire face, toujours en pleine collaboration avec les autorités fédérales. Ces considérations sur la politique générale de la Banque d'émission sont complétées par des études consacrées à son activité au service de la Confédération et à ses relations avec les autres banques suisses, ainsi qu'avec les banques d'émission et certaines institutions étrangères en rapport avec le trafic international des paiements. Des chapitres plus techniques, mais présentant tout de même un intérêt général, traitent des billets de banque et des monnaies et exposent l'organisation de la Banque, ses résultats financiers, la composition de son personnel avec les institutions de prévoyance.

Comme il se doit, la statistique a réclamé ses droits. En effet, la seconde partie comprend toute une série de tableaux détaillés et de graphiques en couleurs illustrant les diverses activités de la Banque en passant de l'encaisse et du mouvement général aux différentes opérations, puis aux billets en circulation, aux réserves monétaires, etc., pour arriver aux bilans des banques suisses.

La dernière partie présente un caractère plutôt documentaire. On y trouve, reproduits *in extenso*, les principaux textes légaux relatifs à la Banque nationale, puis une chronologie des principaux faits touchant l'histoire monétaire de notre pays et enfin une liste des personnalités représentatives des autorités et des organes de la Banque.

Notre institut d'émission se trouve placé au cœur de la vie économique du pays. Tant les événements de l'économie mondiale que le cours de l'économie nationale agissent sur lui. A son tour, il influe, par les décisions qu'il est appelé à prendre, sur le marché des affaires. Ayant ouvert ses guichets le 20 juin 1907 sur les places de Bâle, de Berne, de Saint-Gall et de Zurich, la Banque nationale suisse a fortement marqué de son empreinte un demi-siècle qui s'est signalé par de très grands progrès économiques et techniques, mais aussi par deux guerres mondiales et par une crise économique qui a durement éprouvé la plupart des pays. Non seulement la situation économique et le régime monétaire ont subi de profonds changements, mais la banque d'émission s'est vu conférer des tâches nouvelles toujours plus complexes. C'est, en fin de compte, à retracer cette évolution et à exposer les problèmes que la Banque nationale a dû résoudre qu'a été consacré le volume publié à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.

La Rédaction.

Messieurs les caissiers, vous avez la parole

Comment pourrait-on vous donner la parole alors que vous l'avez conservée tout au long de l'année et que nul ne songe à vous la reprendre ? Votre mission est de celles qui ne connaissent plus d'interruption, qui vous tiennent sans relâche en haleine. Jour après jour, vous agissez en réalisateurs, en constructeurs. Pierre après pierre, vous amassez les matériaux qui doivent consolider et embellir l'édifice Raiffeisen.

Si l'on attend plus spécialement votre voix aujourd'hui, c'est qu'un exercice vient de se clore et que les chiffres que vous allez nous livrer illustreront l'état de situation de nos institutions rurales d'épargne et de crédit. Et nous savons avec quelle joie vous allez les faire parler pour mettre en évidence votre savoir-faire, votre habileté en affaires bancaires comme aussi votre dévouement et la confiance qui vous est témoignée, la richesse de votre expérience et votre dynamisme créateur.

Ayant arrêté votre bilan au 31 décembre écoulé, vous n'avez pas perdu un instant pour aligner et encolonner les chiffres, boucler les extraits les uns après les autres, qui vous permettront d'établir le résultat définitif de votre œuvre. S'il est dans l'intérêt de toute entreprise coopérative ou même privée d'établir rapidement la situation, à plus forte raison l'est-il d'un établissement auquel on a confié la gérance de l'épargne populaire. Comment pourriez-vous mieux le faire qu'à travers le langage net et précis, honnête et exact des chiffres ? Quel régal ce sera pour vous ! Et quel plaisir vous éprouverez lorsque vous pourrez une fois de plus faire constater, avec la visible satisfaction que nous vous souhaitons de tout cœur, que « votre Caisse » a encore grandi !

En faisant jouer les balances de vérification au pied de chaque extrait, en en véri-

fiant la concordance avec les chiffres de la clôture du journal principal, vous ne regretterez certainement pas la discipline de travail et d'esprit que vous vous êtes imposée tout au long de l'exercice. Cette besogne journalière méticuleuse porte ici ses fruits car aucune erreur ou fantaisie des chiffres ne sauraient passer. Vous serez satisfaits d'un travail parfois absorbant, difficile, souvent ingrat, mais que vous aurez toujours exécuté avec la foi d'adeptes fidèles, confiants et convaincus du mutualisme et de la solidarité communautaire qui régissent notre mouvement Raiffeisen.

Ce mois de janvier vous apporte chaque année le considérable surcroît de la besogne de clôture. Vous en êtes conscients. Vous savez qu'il ne vous est pas possible d'éviter cette grande finale qui réclame de vous des efforts supplémentaires. Vous vous y êtes mis de bon cœur, avec courage, n'ayant que le souci de pouvoir livrer dans le délai prescrit, même bien avant si c'est possible, un travail irréprochable. Plus vite ce sera fait, plus vite vous serez soulagés. Vous éviterez cependant de livrer une œuvre bâclée dans une hâte précipitée. Prenez votre temps pour vous assurer la récurrence d'un certificat de capacité. Le délai est assez large pour que vous puissiez répartir judicieusement votre tâche au gré de vos loisirs. Nous sommes d'ailleurs certains que la livraison des comptes annuels 1957 confirmera la compétence du millier de nos caissiers. Une fois de plus, vous répondrez à l'attente de vos Conseils d'administration et de surveillance et des membres de vos institutions. Vos organes fédératifs autant que les organes centraux suisses se réjouissent de l'honneur qui va leur échoir de proclamer vos mérites d'artisans de succès constants.

Fx.

d'un complexe d'infériorité absolument injustifié. Il est illogique de se lamenter quand les jeunes, à 20 ans, quittent la terre, alors que, jusqu'à cet âge, ils n'ont entendu que plaintes, doléances et récriminations. Au lieu de toujours se plaindre, ne vaudrait-il pas mieux aider le jeune homme, dès qu'il a fini son école primaire, à développer ses connaissances professionnelles par l'apprentissage, l'école d'agriculture, les cours de perfectionnement et ceci, malgré la rareté de la main-d'œuvre, malgré l'impatience du père de recourir au fils à peine sorti de l'école ?

Le métier de paysan devient de plus en plus difficile. Une formation professionnelle complète se révèle donc toujours plus indispensable pour permettre au jeune homme de remplir sa tâche d'agriculteur et, un jour, de chef d'exploitation. C'est une erreur grave de considérer ses enfants comme des manœuvres bon marché. Que l'on ne s'étonne point si ces derniers montrent plus d'intérêt pour tout ce qui n'est pas agricole.

La formation professionnelle acquise, c'est la période de collaboration entre père et fils. Le fils s'initie à la direction de l'entreprise. Il veut transformer, innover, peut-être bouleverser. Il faut lui laisser faire quelques expériences. Il ne tardera pas à se raisonner surtout s'il est mis au courant de la comptabilité et de la rentabilité du domaine.

De nombreux fils de paysans envient leurs camarades qui travaillent dans les usines ou sur les chantiers. Ils se trompent. Les ouvriers qui ont pu économiser sur leurs salaires pour pouvoir disposer vers l'âge de trente ans d'un capital intéressant (dix à quinze mille francs par exemple) sont rares. Or, le fils de paysan travaillant sans salaire véritable sur le domaine paternel, est cependant nourri, logé, habillé, blanchi, raccommo- dé, et reçoit plus ou moins d'argent de poche. Au moment du partage successoral, ce fils a droit, selon l'art. 633 du Code civil suisse, en plus de sa « part », à une indemnité de salaire variable selon le travail effectué et l'importance de l'exploitation. Le fils de paysan ne travaille donc pas pour rien. Il amasse réellement un capital qui lui servira au moment de la reprise du domaine.

On a donc tort de toujours dénigrer le métier d'agriculteur dans les milieux paysans mêmes. Il faut au contraire valoriser ce métier le plus possible en prenant les moyens voulus : formation professionnelle la plus complète, fierté du titre de paysan, collaboration compréhensive des parents et des enfants dans l'exploitation, entraide, justice dans les partages successoraux, etc. Ainsi, on préparera les jeunes à devenir des paysans convaincus, contents de leur sort et de leurs conditions de vie, aimant leur pays et travaillant à le rendre plus prospère.

M. B.

A propos de découragement paysan

On a beaucoup parlé de découragement paysan. Certes, les raisons de se décourager existent souvent pour le paysan : grêle, gel, sécheresse, inondations, pertes importantes de bétail, mévente, etc., mais je crois qu'il y a parfois de l'exagération. Si nombre de jeunes paysans ne veulent plus rester à la

campagne, la faute n'en est-elle pas bien des fois à l'ambiance du milieu dans lequel vivent ces fils d'agriculteurs ? Est-il étonnant qu'un jeune paysan finisse par se détourner de la campagne après avoir été élevé dans un milieu aigri et se plaignant sans cesse de la dureté et du peu d'intérêt de la profession agricole. Est-il étonnant qu'un jeune homme refuse d'embrasser un métier qu'il a fini par croire inférieur aux autres, parce que ses parents, ses aînés font montre

Le point noir :

liquidité - épargne

En cette époque de raréfaction des disponibilités, nombreux sont les dirigeants dont la préoccupation primordiale consiste en la recherche de fonds. Les demandes de crédit affluent alors que la liquidité est épuisée. Et c'est dur de devoir refuser un crédit que l'on saurait utile à un sociétaire honorablement connu, offrant de solides garanties statutaires. Pourtant, la sagesse bancaire doit inciter l'administrateur responsable à ne pas s'engager au-delà de ses propres moyens, à ne pas faire de promesses sans être sûr de pouvoir les honorer pour éviter des situations presque tragiques telles qu'en ont connues certains imprudents. C'est ainsi au regret de ne pouvoir rendre tant de précieux services sollicités qu'un président du Conseil de surveillance s'écriait dans son rapport annuel :

Il n'y a qu'un seul point noir dans ce tableau élogieux qui préoccupe vos dirigeants : c'est la constatation de tout le bien que nous aurions pu faire encore et qui n'a pas été fait faute d'argent disponible. C'est en effet toujours un devoir très pénible pour les organes de la Caisse de refuser des demandes de prêts à des ouvriers honnêtes et consciencieux quand on sait qu'il y a encore de grandes sommes d'argent placées à l'extérieur. La pénurie de disponibilités : voilà pour l'instant le seul obstacle à l'épanouissement de notre Caisse. Quel moyen pour trouver de l'argent ? Il y en a un accessible à tous, qu'il faut crier sur les toits et qu'il faut pousser à fond : *l'épargne*, comme fruit du travail consciencieusement accompli, de la sobriété, de l'économie et donc de la vertu. Chaque citoyen devrait avoir l'ambition de se créer un petit montant déposé à la Caisse de crédit mutuel, autrement dit de se ménager un petit superflu par de prudentes épargnes, même au prix de quelques sacrifices, qui lui permettent de parvenir un jour à l'acquisition d'un modeste patrimoine. Et c'est ici qu'apparaît l'utilité de notre banque villageoise : canaliser tous ces dépôts des particuliers pour les mettre à la disposition de ceux qui désirent se construire un chez-soi ou pour subvenir à tout autre besoin, en un mot : mettre au service de l'économie locale les fonds qu'elle réunit sur place. Nous sommes encore loin de compte : 567 livrets d'épargne seulement sur une population de 1400 habitants.

Sachons apprécier à sa juste valeur les libertés qui nous sont encore permises dans notre pays, libertés telles que celle d'administrer nous-mêmes, de gérer entre nous et à notre profit l'emploi de notre argent. C'est là un privilège inconnu dans bien des Etats. Mais pour progresser, il ne suffit pas que quelques-uns le veuillent ; il faut l'appui de tous basé sur ces deux vertus essentielles qui résument toute la doctrine raiffeiseniste : l'amitié et la solidarité.

Propagande par communiqué de presse

Comme moyen de propagande à l'occasion de l'assemblée générale, nous recommandons l'envoi d'un petit communiqué à la presse locale, à l'instar de ce que font la plupart des établissements financiers. La proclamation publique des résultats témoigne de la bonne santé de l'institution. C'est également l'occasion d'apprécier le degré de sympathie que vous accorde la presse. Accepte-t-elle votre communiqué ? intégralement ou partiellement ?

Ce communiqué de presse doit être bref, concis et objectif. Il faut éviter tout lyrisme et toute prose dithyrambique qui risquent d'indisposer la rédaction du journal et de la pousser à faire par trop usage des ciseaux ou à jeter le tout au panier. Il ne faut dire que ce qui peut être, pour la Caisse, un sujet de réclame. On ne manquera surtout pas de proclamer les chiffres illustrant les résultats enregistrés : effectif des sociétaires et des déposants, montant du bilan. Parmi les autres résultats, on choisira ceux qui peuvent avoir le plus gros intérêt pour le lecteur, ceux qui font ressortir les succès particuliers de l'exercice, par exemple l'augmentation des fonds confiés, le total des dépôts d'épargne, le montant global des prêts et

crédits, le bénéfice annuel et les réserves, en un mot ce qui met le mieux l'accent sur la bonne situation de la Caisse et sur les services rendus.

On s'arrêtera là en évitant sagement des considérations finales sur le déroulement de la partie familière qui suit l'assemblée officielle dans la salle de l'auberge. Outre qu'elles sont déplacées et inutiles, ces anecdotes sont de nature à prêter le flanc à la critique ou à inciter à la jalousie et à l'envie. Ces impressions personnelles, excellentes assurément, doivent être gardées pour soi, dans le fond de son cœur.

Si ce communiqué reste bref et frappant, on se donnera la peine de le lire et il aura atteint son but en éveillant l'attention des lecteurs. Chaque Caisse saura bien trouver, parmi ses membres, le correspondant habile à manier la plume.

La rédaction du *Messenger Raiffeisen* accueillera également, et avec empressement, de telles correspondances pour animer la rubrique « Nouvelles des Caisses affiliées » que, soit dit en passant, elle aimerait voir plus utilisée tout au long de l'année.

Fx.

Lettre ouverte à un président

A propos des élections statutaires

Cher président,

En parcourant le procès-verbal de votre dernière assemblée générale, je n'ai pas été peu surpris à la lecture du paragraphe relatif aux élections statutaires. Il y est en effet relaté que le mandat d'un seul membre du Comité de direction arrivait à expiration et qu'il lui a été renouvelé par l'assemblée pour une nouvelle période de quatre ans.

Si le fait en lui-même n'a rien d'anormal, il dénote cependant une pratique qui fait ressortir une erreur fondamentale dans l'interprétation des dispositions statutaires en la matière. Comme, d'une part, j'ai dû m'apercevoir que dans plus d'une Caisse on n'est pas au clair sur cette question et que certaines manières de procéder plus ou moins fantaisistes se sont donné libre cours, et que, d'autre part, on approche de la période des assemblées générales ordinaires de toutes nos Caisses, je saute sur l'occasion qui m'est donnée pour vous adresser publiquement mes commentaires, assuré que je suis qu'ils seront utiles à plusieurs.

Aux termes de l'art. 19 des statuts, les membres du Comité de direction sont soumis à réélection par moitié tous les deux ans, deux au premier renouvellement (deux

Idées directrices

Les Caisses Raiffeisen et leurs conditions de succès

Pour fonder et diriger des Caisses Raiffeisen, il faut du désintéressement, du dévouement à la chose publique, de l'esprit de sacrifice et de la persévérance. Ces organisations ont des débuts modestes ; mais bien dirigées et bien gérées, elles se développent, se fortifient et gagnent toujours plus de terrain, car le peuple qui a de telles institutions sous les yeux et qui peut observer de lui-même leur activité ne peut pas à la longue méconnaître les avantages matériels et moraux qu'elles procurent. Ces Caisses offrent à la classe moyenne l'argent à meilleur marché, surtout une fois qu'elles sont devenues fortes ; elles facilitent partout l'épargne ; elles peuvent sauver beaucoup de petites et faibles existences qui, sans elles, sombreraient ; elles offrent conseils et directives à leurs membres et préservent du désœuvrement ; elles unissent les gens sur le terrain des intérêts communs, développent l'amour désintéressé de la chose publique ; en amassant une fortune de société, elles posent le fondement de la prospérité et de l'indépendance des populations rurales.

Curé J.-E. TRABER

(promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse, 1901)

ans après la fondation) et trois (dont le président) au suivant, et ainsi de suite. Selon l'art. 27, ces mêmes dispositions sont applicables par analogie au Conseil de surveillance. Il s'ensuit que très régulièrement, tous les deux ans, la moitié des mandats des membres des Conseils arrivent à échéance, c'est-à-dire que, comme les organes de votre Caisse sont composés de cinq membres à la direction et de trois membres à la surveillance, soit au total huit mandats, quatre doivent être soumis au renouvellement. Cette règle immuable ne doit souffrir aucune exception. Pour les élections statutaires devant avoir lieu à votre assemblée générale de 1958, il y aura lieu de mettre à réélection deux membres du Comité de direction et deux membres du Conseil de surveillance. En 1960, on procédera alors au renouvellement des mandats de la seconde série sortante, trois membres de direction et un de surveillance. Cette alternance se répétera régulièrement tous les deux ans, le groupe réélu en 1958 revenant en réélection en 1962, celui de 1960 en 1964 et ainsi de suite.

Dans les Caisses où les Conseils ne sont encore composés chacun que de trois membres, soit six mandats au total, trois mandats arrivent à expiration tous les deux ans, deux de direction et un de surveillance, ou respectivement un et deux mandats.

Une réélection en bloc de tous les membres des deux Conseils, tous les quatre ans, ne doit pas entrer en ligne de compte. Elle ne répondrait pas à l'esprit des statuts, les fondateurs ayant émis des raisons péremptoires pour prescrire la réélection par moitié tous les deux ans.

A la question posée, à savoir comment se fait-il que votre procès-verbal mentionne le renouvellement d'un seul mandat, vous m'avez répondu qu'en effet le membre dont le mandat arrivait à expiration avait été nommé, comme nouveau membre, il y a quatre ans, au cours d'une élection complémentaire résultant d'une démission. Voilà précisément votre erreur dans l'interprétation des statuts. Ce point demande à être bien défini pour éviter une perturbation quelconque dans l'ordre statutaire voulu : le mandat d'un nouveau membre élu à la suite d'une élection complémentaire n'est valable que pour la fin de la période du mandat du démissionnaire. Ce nouveau membre revient normalement en réélection avec ceux du groupe dont faisait partie son prédécesseur. L'ordre n'est ainsi pas troublé. Il se rétablit automatiquement au prochain renouvellement. Ce procédé doit être suivi dans tous les cas, même si, par exemple, un membre passe du Conseil de surveillance au Comité de direction. Si le mandat du démissionnaire n'était plus valable que pour une année, son remplaçant n'est nom-

mé que pour cette fin de période, c'est-à-dire pour un an. Pour être précis, le procès-verbal doit mentionner ce détail important. En faisant les recherches nécessaires tous les deux ans, on trouvera aisément la liste de la série sortante dont les mandats doivent être mis à réélection.

Le caissier est également nommé pour quatre ans par l'assemblée générale. Cependant, son mandat ne figure sur aucune des listes des séries sortantes biennales. Sa réélection intervient indépendamment tous les quatre ans.

Ceci compris, cher président, il vous sera facile de rétablir l'ordre normal des réélections au sein des Conseils de votre Caisse. Vous aurez certainement du plaisir à vous conformer à la lettre et à l'esprit des statuts en la matière. Dans ce sentiment, j'ai l'honneur de vous saluer bien amicalement.

Votre tout dévoué Fx.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 19 novembre 1957

Sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, Dr en méd. vétérinaire, président, le Conseil d'administration de l'Union s'est réuni à Saint-Gall pour traiter les affaires suivantes :

1. Nouvellement fondées, les Caisses suivantes sont admises au sein de l'Union :

Feldbrunnen-St.Niklaus (Soleure)
Lodrino-Prosito (Tessin)
Mesocco (Grisons)

Les nouvelles fondations intervenues dans le courant de l'année s'élèvent, de ce fait, à 16 unités, portant ainsi l'effectif des Caisses affiliées à 1040.

2. Des crédits sont accordés aux Caisses affiliées pour un montant global de 325 000 francs.
3. Le rapport concernant l'activité de la Caisse centrale fait l'objet d'une discussion nourrie sur la situation du marché de l'argent et des capitaux, à l'issue de laquelle le Conseil d'administration approuve les nouvelles conditions d'intérêt applicables à la clientèle privée de la Centrale.
4. Les organes de l'Union prennent également connaissance avec intérêt du rapport exposant la situation des Caisses affiliées ainsi que l'activité de l'Office de revision.

5. Les comptes du service de l'Economat, arrêtés au 10 septembre 1957 sont approuvés. Au cours de l'exercice 1956-57, 8162 envois de matériel ont été adressés aux Caisses pour une somme totale de 180 739 fr. 80. Actuellement, l'Economat détient 230 formulaires rédigés en allemand, 150 en français, 91 en italien et 8 en romanche.

Production et «disparition» de l'or

Le rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (B. R. I.) donne une évaluation de ce qu'il appelle l'« or disparu », c'est-à-dire la quantité de métal jaune produit qui ne passe pas dans les réserves monétaires.

Il est évident que tout l'or « nouveau » ne va pas nécessairement grossir l'encaisse des banques centrales. Il faut en premier lieu couvrir les besoins des arts et de l'industrie, en particulier de la bijouterie et de l'orfèvrerie. D'autre part, il est de tradition en Orient de conserver en or une partie de son patrimoine, notamment sous forme de bagues spécialement fabriquées à cet effet. En troisième lieu, certains pays du Moyen-Orient, enrichis par la mise en valeur de leurs ressources pétrolières, recommencent à frapper de l'or pour l'utiliser comme moyen de paiement. Enfin, en Europe surtout, des particuliers et des entreprises ont acheté de l'or parce qu'il leur inspirait plus de confiance que la monnaie nationale.

Il serait manifestement erroné de qualifier tous ces usages de l'or de « thésaurisation » ; mais, du point de vue statistique, tout le métal jaune qui n'aboutit pas dans les coffres des banques centrales peut être qualifié d'« or disparu ».

Pour déterminer l'importance de cet « or disparu », on considère, pour une année ou toute autre période, la valeur totale de l'or produit (U.R.S.S. et pays associés exceptés) et l'on en déduit celle dont les réserves officielles ont augmenté. Par exemple pour 1951, sur 840 millions de dollars de production (au prix officiel de 35 dollars l'once), 150 millions seulement sont passés aux réserves officielles. Il y a donc eu 690 millions (plus de 80%) d'« or disparu ». A l'aide de divers renseignements, on calcule ensuite l'importance de l'or utilisé dans l'industrie, soit 140 millions de dollars pour 1951, et le poste résiduaire (550 millions) représente la thésaurisation privée.

Si l'on considère la période d'après-guerre, on voit que dans les années allant du début de 1946 à la fin de 1950 — la guerre de Corée à cette dernière date n'avait pas encore provoqué d'inquiétude pour la

valeur des monnaies — l'or incorporé dans les réserves monétaires a représenté au total 2 050 millions de dollars, tandis que l'« or disparu » s'est chiffré à 1 985 millions, soit une répartition à peu près égale.

Au contraire, pendant la période s'étendant de 1951 à fin juin 1953, l'augmentation des réserves monétaires a été de 570 millions de dollars seulement, alors que l'« or disparu » atteignait 1 650 millions, soit un rapport de un à trois.

Quoi qu'il en soit, la véritable paix mondiale n'est peut-être pas pour demain, et l'or conservera toujours son attrait pour les particuliers qui pensent trouver dans sa possession une assurance contre divers risques, notamment ceux de guerres « froides » ou « tièdes ». Il « disparaîtra » toujours de l'or.

Fédération jurassienne

Consciente de la responsabilité des dirigeants à la tête de nos institutions rurales d'épargne et de crédit, la Fédération jurassienne continue la bonne tradition qui veut que des cours d'instruction et d'administration soient organisés périodiquement à l'intention des militants, caissiers et membres des Conseils. En séance du 27 novembre 1957, le Comité fédératif a pris la décision d'organiser ces journées d'étude en 1958. Elles seront décentralisées pour permettre un travail plus intensif et efficient. Une journée entière sera réservée à chacune des quatre régions choisies et dans les localités suivantes :

le 12 mars, à Soyhières, pour les Caisses des environs de Delémont et du Val Terbi, le 13 mars, à Buix, pour les Caisses de l'Ajoie,

en octobre, à Saint-Brais, pour les Caisses des Franches-Montagnes, du haut de la Vallée de Delémont et du Clos-du-Doubs, en octobre, à Renan, pour les Caisses du Jura-Sud.

Les dirigeants de toutes les sections voudront bien prendre note de cette communication et se préparer à participer à ces cours régionaux de manière à leur assurer le maximum de succès.

Communication de la Rédaction

Nous savons, pour en avoir eu de fréquents échos, combien les *Propos du vieux moraliste* sont appréciés de nos lecteurs. Ces derniers seront fort surpris de ne point trouver, dans ce numéro, l'étude mensuelle attendue avec un intérêt renouvelé. Comme vétéran raiffeiseniste en terre jurassienne,

M. l'abbé Antoine Montavon, révérend curé retraité à Boncourt, a voulu nous prouver son attachement à la cause qu'il a défendue sa vie durant, aussi bien à la tête de la Fédération jurassienne que comme membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse. L'âge et une santé ébranlée l'obligent à ménager ses forces, à renoncer presque totalement à ses activités. Avec grand regret, nous nous soumettons au désir qu'il nous a exprimé tout en nous promettant encore sa collaboration chaque fois qu'il le pourra. C'est là notre vœu ardent, celui de tous les lecteurs également, à l'occasion de la nouvelle année. Que la Providence lui accorde santé et force de manière que nous puissions longtemps encore profiter de son érudition.

Communication du bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons à MM. les caissiers que les comptes annuels de 1957 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1958 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5-8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins dix jours avant l'assemblée générale, quinze jours même si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

MM. les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Aux termes de la loi et des statuts, les comptes annuels seront publiés pour être

communiqués aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale ordinaire. L'Union se charge volontiers de cette publication sous la forme d'une polycopie ou d'un imprimé. Bien spécifier le genre que l'on désire. Voici les prix approximatifs :

Polycopie exécutée par le secrétariat de l'Union sur une page, bilan et compte d'exploitation :

3 francs pour 50 exemplaires,
6 francs pour 100 exemplaires,
2 fr. 50 en plus pour chaque centaine.

Même prix pour la polycopie, sur une seconde page, de la convocation à l'assemblée générale.

Publication exécutée par une imprimerie, sur quatre pages : convocation, compte de caisse et compte d'exploitation, bilan, cliché-propagande :

30 francs pour 50 exemplaires,
42 francs pour 100 exemplaires,
47 francs pour 200 exemplaires,
57 francs pour 400 exemplaires.

Nous recommandons ces modes de publication qui épargnent des peines aux caissiers, l'Union possédant tous les chiffres utiles pour y procéder sans autres indications que les noms du président et du secrétaire de direction et du président de surveillance, pour la convocation, la date de l'assemblée, le local et l'heure, etc. On passera l'ordre assez tôt pour laisser le temps matériel à l'accomplissement de l'ouvrage.

* * *

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril.

Collection du « Messenger Raiffeisen » : nous invitons également MM. les caissiers à faire relier les collections annuelles de l'organe de l'Union pour les conserver dans la bibliothèque de la Caisse. Pour ce travail, on peut s'adresser à l'Union. Le prix de la reliure revient à environ 10 francs. Jusqu'à épuisement du stock, l'Union peut également livrer des collections annuelles reliées. Dans ce cas, au prix de la reliure s'ajoute celui de l'abonnement annuel.

Pensée

*Le temps qui, sans repos, va d'un pas si léger
Emporte avec lui toutes les belles choses :
C'est pour nous avertir de le bien ménager,
Et de faire des bouquets dans la saison
[des roses.]*

Tristan l'Hermite.

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

1

Da un anno all'altro

Da qualche giorno abbiamo oltrepassato la soglia di un nuovo anno, e ciò mi dà occasione, nella mia qualità di Direttore del servizio revisione dell'organizzazione Raiffeisen svizzera, di rivolgermi ai nostri amici e raiffeisenisti della Svizzera italiana per dare una piccola occhiata retrospettiva all'annata trascorsa.

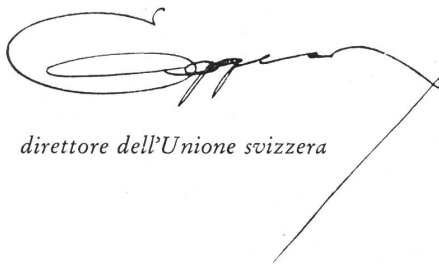
Il 1957 per il Movimento Raiffeisen svizzero è stato di nuovo un anno di soddisfacenti progressi e successi. I conti annuali, che cominciano a giungerci in gran numero, ne daranno la conferma per mezzo delle cifre. Il numero delle Casse affiliate all'Unione è di nuovo aumentato di 16, portando il totale a 1040. Particolarmente degni di nota sono i successi ed il progresso del movimento Raiffeisen nel Ticino. Nella primavera del 1957 la Federazione ticinese poteva festeggiare degnamente il decimo anniversario di esistenza, e nelle ultime settimane dell'anno la fondazione della 50^{esima} Cassa rurale del Ticino. Non è quindi fuori luogo parlare di un vero e proprio trionfo del raiffeisenismo nel Ticino.

Anche le Casse del Grigione italiano possono tuttavia vantare nuovi soddisfacenti progressi, e dopo anni di stasi è stata fondata una nuova Cassa anche in questa regione, nell'importante centro di Mesocco.

Per questo i raiffeisenisti della terza lingua nazionale hanno diritto più degli altri di considerare con soddisfazione il lavoro dello scorso anno. E la Direzione dell'Unione ha quindi motivo di ringraziare in modo

particolare tutti i collaboratori di questa zona per il loro impegno e la loro dedizione in favore dello sviluppo e del successo della causa comune.

Ed ora siamo all'inizio di un nuovo anno. Cosa ci porterà? Non possiamo saperlo. Anche l'avvenire del nostro movimento è soggetto a molteplici influssi sia di carattere interno sia esterno. Ma di una cosa dobbiamo essere certi: il movimento Raiffeisen fiorirà e si svilupperà ulteriormente, conseguirà nuovi successi, diverrà sempre più un fattore di benessere per il popolo e per la Patria, soltanto se rimarrà fedele alla propria essenza ed ai propri principi, soltanto se le Casse rimarranno fedeli agli statuti ed alle prescrizioni, e nella stretta ed armonica collaborazione con l'Unione mireranno ad osservare sempre meglio l'ideale programma Raiffeisen in modo da essere utili al prossimo. In questo spirito e per questa attività porghiamo a tutti i nostri collaboratori, ai nostri cari amici della Svizzera italiana, i nostri più sinceri auguri per un ottimo, fortunato 1958.



direttore dell'Unione svizzera

Seduta Comitato Federazione

Lo scorso 23 novembre si è tenuta a Losone una seduta del Comitato della Federazione ticinese delle Casse rurali, alla presenza dei membri del Comitato al completo e del revisore sig. Molinari.

Diverse importanti trattande figuravano all'ordine del giorno.

La questione degli interessi da applicare in base alla circolare dell'Unione sollevò una lunga e nutrita discussione, in quanto non tutti i membri del comitato condividevano il parere espresso nella circolare stessa. Il rappresentante dell'Unione spiegò che la circolare era stata emanata in seguito a pressante richiesta da parte di moltissime Casse, che attendevano precise direttive non sapendo più come comportarsi di fronte ai

continui comunicati sui giornali e a mezzo prospetti da parte delle altre banche. La situazione si era inoltre evoluta in tal modo che il restare fermi sulle posizioni precedenti avrebbe portato grave pregiudizio alla situazione finanziaria di quasi tutte le Casse. Specialmente per quelle di recente fondazione, che appoggiano la loro campagna propagandistica principalmente sul fatto che i tassi offerti sono più vantaggiosi di quelli di altri istituti, il mantenimento di tassi meno elevati avrebbe rappresentato un notevole svantaggio.

Che la Cassa di qualche villaggio, che per la sua posizione geografica o per altri fattori particolari non risente della concorrenza spinta al massimo che attualmente impera nell'accaparramento dei capitali,

non veda di buon occhio l'aumento, è una questione che perde importanza nei confronti dell'interesse dell'intera comunità. Le Casse rurali devono formare un blocco unico, inscindibile. Ai fini propagandistici (e ci riferiamo specialmente alla nuova circolare in corso di stampa) è indispensabile che i tassi applicati siano uniformi per tutte le Casse, affinché questi tassi possano essere pubblicati e propagati con ogni mezzo per il raggiungimento dello scopo prefisso, cioè favorire l'aumento del risparmio. E che l'aumento dei tassi creditori abbia come conseguenza logica l'aumento per quasi tutte le Casse anche dei tassi debitori, deve essere chiaro e non deve dar luogo a considerazioni fuori posto. Come fuori posto sarebbe se le Casse rurali mentre gli altri istituti applicano tassi che vanno persino al 5% restassero abbarbicate disperatamente al vecchio tasso del 3 1/2% per le ipoteche di primo grado. Con le gravi conseguenze che tutti possono facilmente immaginare.

Altro importante punto all'ordine del giorno era la questione della circolare propagandistica. Dopo aver consultato molte offerte, si decise di affidare la preparazione dei clichés ad una ditta della Svizzera tedesca e la stampa ad una ditta ticinese. Il prezzo di ogni singola copia verrà stabilito in un secondo tempo, tenendo conto che l'Unione assume una parte della spesa, e che alle Casse finanziariamente deboli le circolari verranno offerte ad un prezzo ridotto, onde facilitare la diffusione in tutti i villaggi dove ha sede una Cassa rurale.

Gli on. Ghisletta e Induni riferivano poi sulle ultime novità in merito al Credito agricolo, il cui progetto va ogni giorno più impantanandosi. Infatti esso non trova i favori né dei ceti agricoli interessati, per i quali non rappresenta un vantaggio degno di nota (in ogni caso molto al di sotto delle aspettative) né, ed è chiaro, della Banca dello Stato, la quale teme un'eventuale concorrenza. E intanto... campa cavallo, che l'erba cresce.

Alle eventuali veniva auspicata una maggiore propaganda sui giornali del cantone. Anche le singole Casse dovrebbero farsi un dovere di inviare ai principali quotidiani, che sono ben lieti di pubblicarli, comunicati relativi alla tenuta di assemblee, riunioni, ecc. Queste piccole pubblicazioni raggiungerebbero un risultato propagandistico molto superiore a quanto si creda.

Il Comitato approfittava poi dell'occasione per tenere una seduta collegiale con i dirigenti della Cassa rurale di Losone, durante la quale veniva discussa la situazione della Cassa stessa e si suggerirono i mezzi per aumentarne lo sviluppo e l'espansione.



Rancate

Attività di fondazione Rancate

A Rancate l'onore della cinquantesima Cassa del Ticino. Decisamente il Mendrisiotto è all'avanguardia non solo per radicati principi raiffeisenisti, ma anche quanto a traguardi, di cui sta facendo collezione: millesima Cassa della Svizzera, cinquantesima Cassa del cantone, maggior numero di Casse in rapporto ai paesi del distretto, cioè una Cassa su due paesi, maggior bilancio distrettuale, ecc.

A Rancate, il seme del mutualismo Raiffeisen era stato sparso già parecchi anni or sono e dai pareri di alcune persone influenti sembrava dovesse essere impossibile questa realizzazione.

Ed invece venerdì 15 novembre l'assemblea di orientamento, tenuta dal presidente della Federazione, alla presenza di una trentina di persone, fra le quali il sindaco, ebbe esito lusinghiero. L'entusiasmo suscitato sfociò nel miglior successo 8 giorni dopo.

Il 22 novembre infatti, dopo lettura degli statuti, da parte del revisore signor Molinari, ed ampia discussione, alla quale diede

il via il signor Luigi Soldini, la fondazione veniva decisa da ben 40 soci.

Risultato brillante, oltre ogni previsione, frutto anche della magnifica intesa e propaganda del comitato promotore, come pure della abile direzione dei lavori assembleari da parte del signor Caldelari, docente presso le scuole maggiori di Mendrisio.

A presidente delle Casse venne eletto il signor Pietro Calderari, mentre alla delicata carica di cassiere l'assemblea chiamò il signor Giovanni Pessina.

Il simpatico paese del Mendrisiotto, posto in ridente posizione, a due passi dal capoluogo, ha così aggiunto una magnifica istituzione al servizio del popolo, che contribuirà sicuramente ad un ulteriore sviluppo.

Nel dopoguerra, infatti, Rancate ha avuto una larga fioritura di nuove costruzioni ed anche un buon incremento industriale grazie soprattutto alla fabbrica Solis.

Alla nuova Cassa, che inizia la propria attività col 1. gennaio, i più fervidi auguri delle consorelle ticinesi e del migliaio di Casse svizzere.

P. Ceppi.

LETTERE IN REDAZIONE

Sono da molti anni membro della direzione della Cassa di X, e ricevo sin dalla fondazione della Cassa il *Messenger Raiffeisen*. Leggo sempre con interesse i diversi articoli, specialmente quelli di carattere economico e finanziario e quelli di carattere pratico, come pure la rubrica del giurista che è stata introdotta da poco tempo. Purtroppo la parte italiana è ridotta al minimo, e non credo che tutti conoscano abbastanza il francese per poter leggere anche la parte in questa lingua. Inoltre gli articoli della

parte francese non sempre interessano le nostre Casse, data la differenza di leggi e prescrizioni da cantone a cantone. Vorrei perciò proporre, se possibile, e visto il grande sviluppo che il movimento ha assunto nella Svizzera italiana in questi ultimi anni, di pubblicare un'edizione del *Messenger*, magari anche in formato più ridotto, esclusivamente in italiano. Credo che tutti i raiffeisenisti di lingua italiana ne sarebbero molto lieti.

* * *

Non è la prima volta che ci viene sottoposta questa questione, e saremmo ben d'accordo di poter dar corso al più che legittimo desiderio dei raiffeisenisti di lingua italiana. Esistono tuttavia alcune grosse difficoltà che ostacolano la realizzazione di questo progetto.

La prima, la maggiore, è la questione finanziaria. L'organo ufficiale dell'Unione non è certamente creato con lo scopo di conseguire un utile, malgrado ciò l'Unione non può nemmeno sopportare una grossa perdita. Il *Messenger Raiffeisen* (edizione francese/italiano) attualmente chiude annualmente con un leggero deficit, malgrado la tiratura relativamente elevata (circa 9000 copie).

La stampa di un mensile in italiano, di formato più piccolo dell'attuale e di otto pagine costerebbe, per 1000 copie, 3700 franchi circa all'anno. Per 2000 copie, 4500 franchi circa. Vale a dire che calcolando 3 franchi per abbonamento, con 1000 abbonamenti si avrebbe un deficit di 700 franchi già sulla sola stampa (alla quale si devono aggiungere spese di spedizione, amministrazione, collaboratori, ecc.). Con 2000 abbonamenti invece si potrebbe chiudere con un deficit ridotto, e quindi sopportabile. Ma quanti sono gli abbonamenti attualmente esistenti nella Svizzera italiana? Essi raggiungono a malapena i 750. Occorre quindi che siano almeno raddoppiati prima che si possa parlare di *Messenger* in italiano. Questo risultato non sarebbe però molto difficile da conseguire se le Casse dimostrassero maggiore interesse per il giornale. Infatti delle 57 Casse della Svizzera italiana ben 53 non hanno che il minimo obbligatorio di 10 abbonati, ed una sola, Balerna, ha abbonato *tutti* i suoi membri. Se le Casse che ne hanno la possibilità finanziaria (quelle cioè il cui utile supera il migliaio di franchi) abbonassero *tutti* i loro soci, e se anche le altre procurassero una decina di abbonamenti in più, il risultato desiderato sarebbe immediatamente conseguito.

Una seconda difficoltà che si pone è quella della collaborazione. Infatti per essere interessante, per dimostrare vitalità, un giornale deve poter contare su un'attiva collaborazione, che porti nuove idee e sia lo specchio dell'attività delle singole Casse. In tutto il 1957 soltanto la Cassa di Brusio ha inviato una relazione sulla propria assemblea annuale. Tutte le altre Casse... silenzio. Ogni commento è inutile.

Altre difficoltà di minor conto potrebbero invece facilmente venir superate. A malincuore saremo perciò costretti a rinunciare alla pubblicazione di un organo sociale in lingua italiana sino a quando i due maggiori ostacoli citati, e specialmente il primo, saranno eliminati.

Effetti della restrizione creditizia

Commentando la politica praticata attualmente nel settore del credito, molti ritengono a torto che i crediti ipotecari siano sistematicamente bloccati, il che non è affatto vero. È esatto invece che le banche non dispongono più di una liquidità sufficiente per far fronte a tutti i bisogni di credito. Anche se la Banca nazionale non insistesse perché il credito sia limitato, gli istituti finanziari sarebbero ugualmente costretti ad una rigorosa selezione delle domande di prestito. La domanda sorpassa a tal punto l'offerta che le entrate previste (depositi a risparmio, ecc.) sono per talune banche già impegnate fino alla fine del 1958. Se con questa riduzione del credito si è ottenuto di frenare le costruzioni e gli investimenti di carattere speculativo, ciò avrà servito almeno a temperare efficacemente una sovraespansione malsana, il che è tutt'altro che un male.

Parlando di restrizione del credito qualcuno ritiene che non sia ormai più possibile trovare capitali in cerca di collocamento, e ciò è pure falso. La penuria di capitali non è assoluta: è relativa. Ciò significa che se la domanda non può venir soddisfatta alle medesime condizioni di prima, essa può tuttavia essere coperta se il richiedente è disposto a pagare tassi più elevati. La prova l'hanno fornita alcuni enti che hanno emessi prestiti in questi ultimi tempi: dopo aver portato i tassi per tali prestiti al 4 e 4 1/2%, essi sono stati immediatamente sottoscritti

e persino oltre l'importo messo a sottoscrizione.

Invece altri enti che offrivano tassi inferiori hanno registrato un successo soltanto parziale per i loro prestiti.

Come si spiega il fatto che si registra una penuria di capitali quando l'interesse è basso, mentre la domanda viene coperta quando l'interesse si alza? Diversi investimenti, che quando il denaro era a buon mercato sembravano redditizi, cessano di esserlo quando il tasso aumenta, e quindi vi si rinuncia. I relativi capitali restano a disposizione. Se il richiedente del credito è disposto a pagare interessi più elevati, è facile che trovi il finanziatore, malgrado la restrizione creditizia. Ma non sempre ciò è possibile, in quanto il margine di utile risulterebbe troppo basso ed il rischio finanziario troppo grande. La funzione dell'interesse è precisamente quella di assicurare, con la fluttuazione di tasso, l'equilibrio tra offerta e domanda di capitale, fra risparmio e collocamento. Se l'offerta diminuisce, il rialzo dell'interesse ha per effetto l'eliminazione degli investimenti poco redditizi. Se la limitazione del credito avesse per effetto di spingere l'una o l'altra impresa a rinunciare o a ridurre la produzione di beni che solo difficilmente affrontano la concorrenza, per riservare la capacità di produzione così resa disponibile alla fabbricazione di beni per i quali è forte la richiesta, questa misura contribuirebbe nella maniera più felice ad attenuare la tensione sul mercato dei capitali e ad accrescere la produttività. Questo adattamento della produzione contribuirebbe a rendere più efficaci gli sforzi che mirano a temperare la congiuntura.

a) andare da un avvocato e chiedere che lo stesso abbia ad inoltrare alla Pretura di Bellinzona una domanda di proroga;

b) farsi rilasciare dal comune di domicilio di questo suo parente un certificato di povertà. Tale certificato attesterà che la persona X Y è in condizioni finanziarie modeste e che non può sopperire alla spese di una lite giudiziaria. Questo documento dovrà essere consegnato all'avvocato il quale poi inoltrerà alla Pretura una domanda di assistenza giudiziaria.

* * *

D. — Prossimamente intendo comperare un fondo di proprietà di una persona che però è priva della vista. Come debbo procedere? Vi è qualcuno che mi disse che dovrò ricorrere alla autorità tutoria il che mi spiacerebbe immensamente per molte ragioni e che ognuno può capire. Gradirei avere una risposta precisa.

R. — Eccole la risposta. Non vi è bisogno dell'intervento della autorità tutoria in quanto la persona venditrice non è tutelata ed è capace di intendere e volere. Vada dal notaio e col concorso di due testi idonei si stenderà l'atto di compra-vendita. La persona priva della vista non firmerà: in sua vece firmeranno i testimoni.

* * *

D. — La nostra Cassa rurale ha attualmente molta liquidità. Purtroppo le domande di mutuo ipotecario sono poche. L'eccedenza noi la possiamo quindi impiegare a tempo fisso alla Unione di San Gallo. Senonché ci si presenta l'occasione di impiegare dai 70 agli 80 000 franchi su uno stabile sito in altro comune vicinore e di proprietà di una persona non domiciliata nella nostra circoscrizione cooperativa. Si tratterebbe di una ipoteca di primo rango e di tutto riposo in quanto che lo stabile è nuovo ed ha un valore, compreso il terreno sul quale sorge, di almeno 200 000 franchi. Le domandiamo se non vi è una via che ci consenta di concedere il prestito pur stando nello statuto.

R. — Esiste sì una via. Ed è questa. Da quanto mi consta il proprietario dello stabile da gravarsi da una ipoteca ha stretti

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Un mio parente è stato chiamato in causa da un terzo. Gli si addebita di aver provocato dei danni e gli si chiede un versamento globale di 2750 franchi. A mio avviso la causa è sballata ed il mio parente dovrebbe vincerla in pieno. Senonché egli non ha possibilità di pagarsi un legale. È vero che si può in tali casi ottenere il patrocinio pagato dallo Stato? Come si deve fare? Vorrei poter ottenere una risposta immediata in quanto sul retro della peti-

zione di causa è stato scritto dalla Cancelleria della Pretura di insinuare una risposta entro 15 giorni.

R. — Prendo come oro colato le sue due affermazioni e cioè che la causa è da ritenersi sballata e che il suo parente è in condizioni finanziarie precarie.

Consequentemente ecco quanto deve consigliare di fare:

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



Le premier succédané de lait pour veaux et porcelets

Lactina

avec micro-éléments et vitamines
Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. • VEVEY

parenti che sono domiciliati nel vostro comune e che sono per di più vostri soci. Ora, sempre che si trovi un accordo tra loro, si potrebbe far così: concedere il prestito ad un parente domiciliato da voi. Poi il proprietario dello stabile dovrebbe intervenire nell'atto notarile di mutuo e, quale terzo proprietario del pegno, concedere lo stabile in pegno, in garanzia del prestito da voi concesso al debitore principale.

Internamente i due dovrebbero poi regolare le cose in modo da evitare possibili futuri inconvenienti.

L'operazione, a prima vista, può apparire complessa. Tuttavia, per chi è addentro in simili pratiche, non lo è ed è sovente effettuata.

Avv. Emilio Induni.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÖGLI
LANGENTHAL 31

Vin rouge 1^{re} qualité
Nostrano, de mon pressoir Le l. Fr. 1.60
Montagne Fr. 1.40
Barbera Fr. 1.80
Valpolicella Fr. 1.95
Chianti extra Fr. 2 —
Départ Locarno, à partir de 30 litres. Echantillon gratuit. Demandez prix courant.
Expédition de Fruits
Muralto, Tessin, case postale 60, tél. (093) 71044



Roues de Brouettes
avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.
FRITZ BÖGLI
Langenthal 31
Tél. (063) 2 14 02

Commandez à présent les plants forestiers

plants forestiers

Je livre des plants sains, bien venus, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières
SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39

Pour guérir les engelures, gerçures et crevasses aux mains, utilisez la

Pommade Valésia

Pots à fr. 1.50, 2.50 et 4.50, dans toutes les pharmacies et drogueries.
LABOR VALESIA, WEINFELDEN

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1957

<i>Cantons</i>	<i>Nombre fin 1956</i>		<i>Entrées 1957</i>	<i>Nombre fin 1957</i>	
Appenzell R.-E	3		—		3
Appenzell R.-I.	3		—		3
Argovie	96		—		96
Bâle-Campagne	14		—		14
Berne :					
a) allemand	73		2		75
b) Jura	<u>65</u>	138	2	<u>67</u>	142
Fribourg :					
a) allemand	15		—		15
b) romand	<u>56</u>	71	—	<u>56</u>	71
Genève	35		—		35
Glaris	1		—		1
Grisons :					
a) allemand	38		—		38
b) italien	6		1		7
c) romanche	<u>40</u>	84	—	<u>40</u>	85
Lucerne	44		—		44
Neuchâtel	30		—		30
Nidwald	5		—		5
Obwald	4		—		4
Saint-Gall	82		1		83
Schaffhouse	3		—		3
Schwyz	14		—		14
Soleure	71		2		73
Tessin	43		7		50
Thurgovie	46		—		46
Uri	17		—		17
Valais :					
a) allemand	61		—		61
b) romand	<u>63</u>	124	—	<u>63</u>	124
Vaud	74		1		75
Zoug	12		—		12
Zurich	10		—		10
TOTAUX	1024		16		1040

Répartition par régions linguistiques:

Suisse allemande: 616 Caisses	Suisse italienne: 57 Caisses
Suisse romande: 326 Caisses	Suisse romanche: 41 Caisses

Des 16 nouvelles Caisses, 3 se trouvent en Suisse romande: Crémines et Sorvilier (Jura), Dommartin (Vaud); 8 en Suisse italienne: Aquila-Dangio, Brione-Verzasca, Cavigno, Lodrino-Prosito, Maggia-Moghegno, Rancate et Riva-San-Vitale (Tessin), Mesocco (Grisons); 5 en Suisse allemande: Dürngraben et Höfen b. Thun (Berne), Feldbrunnen-St. Niklaus et Riedholz (Soleure), Salez (Saint-Gall).